

FAME 8/3/12

Forum alternatif mondial de l'eau, Marseille, 12-17 mars 2012
Caravane de l'eau
Riom, le 8 mars

Cahier de doléances des usagers-citoyens
Retour en régie publique de l'eau et de l'assainissement

Puy-de-Dôme Nature Environnement
19 rue Chabrol
63200 RIOM

Doléances

DOLÉANCES DE RÉGION RICHE QUI NE MANQUE PAS D'EAU POUR LES HUMAINS ET LEURS ACTIVITÉS.

L'eau deviendrait de plus en plus chère, aux mains du duopole Suévia avec une petite pointe de Saur, et quelques régies affiliées à des syndicats publics généralement fort opaques et recourant à des prestataires monopolistiques. Le retour en régie semble ardu !

Nous, « riches », craignons en outre que cette eau soit de plus en plus polluée. Alors que, pour éviter la panique, les analyses sont présentées de façon rassurante.

Et **nous « écolos »**, nous voyons trop bien que la technique, largement accaparée par le duopole, dispense les élus de protéger efficacement les captages d'eau potable, et au-delà, l'environnement plus général.

Et **« nous » habitants des cours d'eau** et des zones humides, nous voyons nos conditions de vie se dégrader tous les jours. La lame des rivières est de moins en moins abondante ; nous avons de plus en plus de mal à remonter le courant, faute d'échelles à poissons promises, et même obligatoires, depuis des décennies. Nous souffrons de maladies multiples et notre sexe devient indéterminé.

Nous tous, muets ou pourvus de parole, nous déplorons l'inertie des institutions déconcentrées de l'Etat, soumises aux injonctions des Préfets qui manient l'arme de la dérogation et cultivent l'intermittence des autorisations ; la mollesse des élus courbés sous la pression des lobbies ; auquel s'ajoutent tous les E-systèmes qui inhibent efficacement la collecte, le traitement, et le recyclage de nos déchets.

De **nouvelles sources** aquatiques se font jour, gorgées des résidus de l'activité humaine : les lixiviats des décharges et les eaux d'exhaure créées par les mines d'uranium, qui continuent de couler à l'air libre bien après leur arrêt.

N'oublions pas les **eaux finales des stations d'épuration** sommées de terminer leur dépollution selon la dynamique naturelle, dans des cours d'eau déjà naturellement pollués par l'agriculture agro-chimique dominante dans notre région, même là où on ne l'attend pas, jusque dans les herbages de nos montagnes. Saluons une région semblable aux autres où c'est la chambre d'agriculture et la FNSEA, syndicat dominant, qui orchestrent la pollution de l'eau hors les villes.

Et, dans les villes, l'entretien des **espaces verts** et des rues utilise des herbicides enjolivés de logos rassurants : « eaj », usage autorisé en jardin, ou « non classé » qui fait croire à une certaine innocuité. Quant aux **golfs** qui se multiplient dans les reliefs volcaniques, ils nourrissent les captages d'eau potable de poisons divers.

Mais, pour tous, c'est la course à la technique (interconnection et potabilisation) et l'oubli volontaire de la protection des captages et de leur 3^o cercle de périmètre élargi ; créés en 1992, devenus Bassins d'alimentation en 2007, et toujours pas réalisés dans le Puy-de-Dôme.

QU'Y A-T-IL DE SPÉCIFIQUE DANS LE PDD ?

Eau : **répartition inégale**, comme partout, et ne pas confondre usage avec consommation !

économies d'eau, cela passe par un tarif progressif (cf. régie de *Châteldon*), qui stimule les efforts des industries et des entreprises. Mais rares sont les régies qui l'établissent.

excès d'irrigation volumes réellement « consommés » = évaporés. Le Conseil général a stoppé le dernier projet d'irrigation de la Limagne à Mongaçon en 2009. **Limagrain demande alors d'utiliser l'eau issue de la Step de Clermont, les Trois Rivières, avec amélioration de la dépollution, lagunages terminaux** (l'agence de l'eau d'Orléans contribue à l'amélioration des rejets).

Pollution de l'eau : injustice pour le pollueur-payeur qui englobe seulement les buveurs d'eau individuels. On suppose que la taxe sur la dépollution devrait prochainement doubler pour eux. Alors qu'il existe des moyens de freiner la pollution. Exemples :
Absence de stations d'épuration, ou même de **pré-épuration**, chez les gros utilisateurs. A la rigueur seulement « surveillance », exigée en outre par des arrêtés préfectoraux. Rien n'existe pour les hôpitaux, une seule clinique « surveille » ses rejets ; le *CHU* de Clermont-Ferrand verse directement ses eaux usées dans les canalisations de la ville ; le *Nouvel Hopital d'Estaing* ne figure même pas sur le tableau récapitulatif de la Ville de Clermont de 2010. Fin décembre, un arrêté préfectoral enjoint aux fromagers de « **surveiller** » leurs rejets : *Bonlait* à Tauves ; *Nouvelle laiterie de montagne* à Saint-Nectaire. A noter que l'ex laiterie Toury, à Theix, devenue *société laitière des volcans d'Auvergne* surveille ses rejets chaque jour et entretient sa step, ayant passé une convention avec la Step de Cournon il y a trois ans.

Retombées de l'international : on attend que le tout nouveau waterfootprint déclenche des actions chez les grands groupes, Volvic-Danone par exemple. Cf les données fournies par le reporting sur l'empreinte eau collationnées par Pricewaterhouse Cooper.

Volvic ne se soucie que depuis peu de l'état de son bassin versant. Traite son eau « pure » plusieurs fois avant de l'embouteiller. A obtenu l'autorisation de l'afssa pour diminuer la teneur en nitrates qui devenaient plus abondants... et possède son propre système pour ôter l'arsenic.

Et qu'en est-il des hôtels possédés par *Accor*, si vertueux à l'international, puisque les directeurs se préoccupent des techniques agricoles dans leur approvisionnement en nourriture !

Fragilité grandissante des captages, aussi bien en montagne qu'en alluvions de la nappe d'Allier.

Cf l'analyse du 21 décembre 2011 de l'eau de *Chanonat* (où Giscard possédait un château qui fut difficile à vendre) et dont l'eau provient d'un captage à Saint-Genes-Champanelle. On y détecte du 2,4-D, de l'AMPA, de l'alphamétrine, de l'amonotriazole, asulame, atrazine (interdite depuis 2002), aztrazine déséthyl, carbosulfan, cyproconazol, deltaméthrine, dichlobénil, dichlorprop-P, diflubenzuron, fluazifop bbutyl, flpuroxypir-meptyl, glyphosaten, hexazinone, lambda cyhalothrine, myclobutanil, oxyfluorfen, propyzamide, quizalofop éthyle, triclopyr. Soit 23 produits phytosanitaires, majoritairement désherbants, plusieurs fabriqués en Chine, quelques-uns étudiés par le Canada (aucun par la France), et, bien sûr tous toxiques, avec une pincée de cancérigènes. Tous présents au niveau seuil de détection, le plus bas, soit 0,05 microgramme/litre, ce qui dispense de tenter une addition.

On y trouve aussi bien d'autres choses, du chloroforme, du benzène et encore du chlorure de vinyl monomère, gaz utilisé pour la fabrication du PVC et pour lequel on assure qu'il n'existe plus d'exposition professionnelle en France. Détecté à 0,1 microgramme, il est en dessous de la limite de qualité qui est de 0,5 microgramme/litre.

Mais, pas de souci : l'analyse annuelle dont les résultats sont communiqués en un exemplaire, avec la facture d'eau, ne compile que quelques paramètres de base où les pesticides ne dépassent pas le seuil interdit.

Cette année, quatre fois, 60 molécules seront recherchées dans les eaux à la sortie de la step de *Cournon* (molécules de médicaments, etc). C'est très cher, mais la régie toute neuve (un an) a des réserves.

Chanonat est en fermage avec la Lyonnaise, mais Ceyrat qui est en régie s'abreuve à la même source. La seule façon de diminuer ces apports fâcheux serait d'établir un véritable périmètre de protection qui modifierait les activités pourvoyeuses de poisons, certainement un golf, et bien d'autres.

Royat, ville d'eaux renommée n'est guère mieux lotie. Mais, pas de souci non plus, le thermoludisme possède sa propre source d'eau chaude puisée à l'aplomb des installations.

Aucun captage prioritaire n'est prévu dans les volcans.

Les puits de captage le long de l'Allier : le nitrate n'y est que rarement recherché : pourquoi faire, tant que la teneur ne dépasse pas les 50 milligrammes/litres. On oublie que ce seuil en cache un autre, 25 milligrammes/litres. Dès qu'on s'écarte de cours d'eau, les teneurs grimpent jusqu'à 100 milligrammes. Un jour prochain, à coup sûr puisqu'il n'est pas question de modifier les techniques agricoles, les captages livreront leurs 50 milligrammes. Les pesticides voyagent avec les nitrates, et bien d'autres substances industrielles. L'aire de protection (bassin d'alimentation) est en cours, depuis 2008 (voir l'agence de bassin de Clermont).

Opacité systémique et entretenue par les acteurs du système.

Vs

Transparence et économie de la régie

Une municipalité membre d'un sivo ou liée par un fermage renonce à sa capacité de décision, sans perdre ses responsabilités légales en cas d'accident. Dans toutes les mairies, l'électeur n'a pas accès au contrat qui lie les élus au sivo ou à son fermier. Soit c'est le refus, soit la mairie dit ne pas posséder ce document ; il est des municipalités où même un élu ne peut consulter ce document ; il est des cas où il a fallu que l'équipe change de bord pour que le document devienne consultable. Les informations techniques sont refusées aux élus comme aux électeurs, sans parler des comptes.

Les sivom distributeurs sont liés les uns aux autres par les personnes qui les composent ; des groupes intermédiaires (forces d'interposition ?) deviennent « nécessaires » suite à des besoins, Semerap, Alteau. Chaque fois, la facture s'alourdit...

L'argument qui tue le retour en régie mobilise deux affirmations : la capacité technique de l'équipe municipale est nulle ; les économies viennent seulement du fait que les salariés d'une municipalité sont moins payés que ceux d'un fermier et que, accomplissant plusieurs tâches, ils ne rentrent pas dans la comptabilité publique.

Cela est démenti par Cournon, la régie de l'eau économise en étant plus rigoureuse sur la gestion des abonnés : la facture ne diminue pas, mais on peut commencer à remplacer les tuyaux, ce que le fermier ne faisait pas, hors accident ; la régie de la step, tout en payant les anciens salariés de Véolia au même tarif (plus cher qu'un employé municipal), économise en étant plus rigoureuse sur le service public et meilleur partenaire avec les communes avoisinantes.

Opacité sur la qualité de l'eau. La compilation faite par la DRASS et aujourd'hui par l'ARS porte sur quelques composants de base, toujours corrects. Même la recherche de nitrate n'est pas faite à chaque fois (on n'est pas en Bretagne !). Une fois l'an une recherche plus complète révèle quantité de molécules incongrues, cf l'eau de Chanonat. De plus cette feuille d'information annuelle « Quelle eau buvons-nous ? » est envoyé en un seul exemplaire avec une facture, que cela concerne un seul foyer (en maison individuelle) un syndic (de copropriété) ou un bailleur social. L'affichage prescrit dans le hall d'immeuble n'est pas efficace.

Non information des consommateurs

La quantité d'eau « consommée » baisse grâce à de multiples efforts et petits appareils. Certains bailleurs ont installé des compteurs divisionnaires et font payer la consommation chaque mois. Ce n'est guère le cas chez les syndics...

Notre eau n'est pas calcaire, et tous les magasins, grandes surfaces et autres proposent des lessives anti-calcaires !!! lourdement fournies en phosphate.

Etc,

Le retour en régie ne se fait pas du jour au lendemain. Après la décision, volonté politique de la municipalité, il se passe 2 ans pour la préparer et échanger les informations techniques. Même en régie, demeure le recours à des prestataires, bureaux d'études plus ou moins liés aux monopoles qui imposent leurs dictats techniques.

Clermont construit ainsi une usine de potabilisation, avec (?), malgré son périmètre de protection rapproché (de type 2, ce n'est pas un Bac), établi parce les terrains protégés sont massivement *propriété collective* (voir le Cepa qui gère)

La protection des captages où la loi propose seulement des conventions, n'est donc ni obligatoire (sauf sur le papier), ni sanctionnée (voir l'Onema, police de l'eau aux effectifs en fonte libre). Dans l'Allier, les captages du sivom Rive gauche de l'Allier, ont bénéficié quelques années de résultats encourageants, puis les 100 milligrammes/l de nitrates sont revenus dans les captages les plus proches de la limite.